

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION N°D20230131_01**

**APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT
DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE**

Date du Conseil Municipal : 31 janvier 2023
Date de convocation : 24 janvier 2023

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de présents : 30
Nombre de représentés par pouvoir : 6
Nombre de votants : 36
Nombre d'absents : 22

L'an deux-mille-vingt-trois, le trente-et-un janvier, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUICHE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Jean-Louis MADELON, Maire.

Présents : ADELINE Jean-Michel, BAERT Olivier, BALMES Marie-Rose, BERTHE Claude, BERTRE Domicé, BLEROT Damien, BRARD Aurélia, BRONCQUART Marcel, CARPENTIER Corinne, DOISNEL-MARYE Virginie, DORGERE François, DUVOUX Dominique, FAUCHE Gérard, GOULLEY Martine, GUERIN Jennifer, JOUAN Christèle, LEFEBVRE Pascal, LEVILLAIN Sébastien, LOISEAU Denis, MADELON Jean-Louis, MICHEL John, MONNIER Christelle, MULOT Marie-France, PATOUREAUX Laurette, PEREIRA Héloïse, PREYRE Françoise, RAFFRAY François, THIBOUT Véronique, VANDOOREN Bernard, VIAL Sylvie.

Représentés par pouvoir : DRAPPIER Michèle (à Olivier BAERT), LAINÉ Christelle (à Christèle JOUAN), PENAUX Mélanie (à Claude BERTHE), PICCOT Paul (à Sylvie VIAL), PREVOST Jean-Jacques (à Aurélia BRARD), VANDOOREN Mathieu (à Jean-Louis MADELON).

Absents et excusés : BACKX Olivier, BASTIEN Nathalie, BEAUVOIS Sophie, BURDET Blandine, CLUZEAU Sébastien, COURTOUX Thomas, DESNOS François, DRIEUX Noël, FISCHER Jessica, FUCHÉ Fabienne, GOUPIL Aurore, HOARAU Hélène, HUET Véronique, LECOMTE Alexis, LEMONNIER Stéphane, LEROUGE-HAMELET Nelly, MÉRIMÉE Bruno, MÉRIMÉE Maxime, PERDRIEL Christian, PROFIT Jean-François, SAMAIN Viviane, TAVERNIER Sophie.

Secrétaire de séance : LEVILLAIN Sébastien.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu le rapport de M. le Maire,

Vu :

- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-5 et L. 5214-16 ;
- L'arrêté préfectoral DRCL/BCLI/2016-93 du 28 septembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Intercom Bernay Terres de Normandie ;
- Les statuts de la Communauté de Communes approuvés le 27 novembre 2017 ;
- L'arrêté préfectoral DCRL/BCLI/2017-92 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Intercom Bernay Terres de Normandie ;
- Les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;
- Le rapport de la CLECT réunie le 15 novembre 2022 ;

Considérant :

- Que lors de la réunion en date du 15 novembre 2022, les membres de la CLECT ont voté à l'unanimité le rapport détaillé sur les transferts de charges, à savoir :
 - o Fixation des charges transférées pour la compétence mobilité ;
 - o Révision libre des calculs pour Maison France Services de Mesnil-en-Ouche ;

Décide : à l'unanimité (36 voix pour – 0 contre – 0 abstention) :

- D'approuver le rapport de la CLECT de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, annexé à la présente délibération ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tout autre document afférent à ce dossier.



Pour extrait certifié exact,
Le Maire,

Jean-Louis MADELON

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.